

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais Diriger contre le cancer

■ **Virginie Blanchard.** Après des débuts dans l'audit financier en région parisienne, le retour en BFC pour la native de Fontaine-Les-Dijon est devenu une carrière qui, des Hospices de Beaune au CHU Dijon-Bourgogne, l'a menée à la direction générale de l'ICB, premier centre d'oncologie radiothérapie de la région. *Page 16*

Yonne. Lebhar vise 2030

■ L'entreprise, spécialisée dans l'emballage carton premium pour les métiers de bouche, poursuit sa structuration industrielle pour se donner les moyens d'un nouveau cap stratégique à l'horizon 2030. *Page 5*

Banque des territoires : 8 M€ pour Habbellis

■ Côte-d'Or. La Banque des territoires renforce son soutien au bailleur social Habbellis via la souscription de 8 M€ de titres participatifs. L'enveloppe devrait soutenir les nouveaux programmes de renouvellement urbain du Grand Sénonais, la programmation sur Dijon Métropole et une démarche active sur l'axe Dijon-Mâcon.

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 14

Purple Alternative Surface a la dalle (industrielle)



Joël Brice, président du Sytevom et Pierre Quinonero, co-fondateur de Purple Alternative Surface (ici devant l'équivalent d'une semaine de déchets plastiques collectés par les 35 déchetteries du syndicat d'ordures ménagères de Haute-Saône), ont inauguré, le jeudi 5 juin à Luxeuil-les-Bains, la ligne de broyage de plastique non recyclable de la start-up. Ces paillettes seront ensuite réemployées pour la fabrication des dalles de sol, utili-

sées majoritairement en secteur industriel ; l'ensemble de la chaîne de production sera, à terme, internalisée en local. Alors que le secteur industriel français connaît un besoin crucial de relocalisation et de décarbonation,

Purple conjugue souveraineté industrielle, innovation écologique et création d'emplois locaux et confirme la volonté de la start-up d'être un levier pour la réindustrialisation verte. *Page 3*

À Auxerre, la ville joue le terrain

Quatre hectares, un stade, et une ville au croisement des ambitions et des recours. Alors que la justice a annulé la vente du camping municipal à l'AJ Auxerre, la mairie maintient le cap et poursuit son objectif de rénovation du stade de l'Abbé-Deschamps. Avec ses 17.000 places, ses tribunes et ses installations limitées, le stade de l'AJA est

à la peine dans une Ligue 1 dominée par les grandes métropoles. Le club rêve d'aménager la tribune Louault, pour y ajouter 2.500 places, ainsi que d'y adosser une boutique moderne, un centre de séminaire, un auditorium et un hôtel. Coût estimé : 45 M€, intégralement portés par des fonds privés. *Page 6*

L'Alpine A390 passe à l'électrique. *Page 15*

DES BONS PLANS ET DES EXPERIENCES PARTAGÉES

petit fute
2025-2026

Bourgogne

petit fute
2025-2026

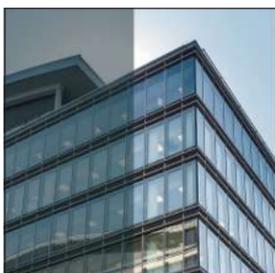
Côte-d'Or

En vente chez votre libraire, sur internet et sur les réseaux sociaux !

VERSION NUMÉRIQUE OFFERTE

www.petitfute.com

R 28302 - 4972 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

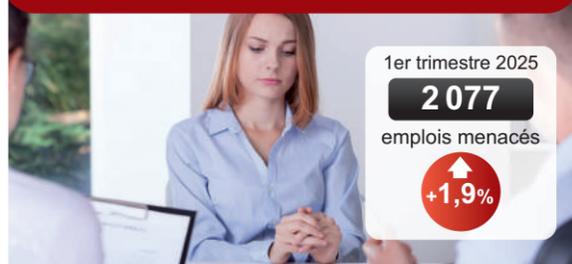
IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique

Votre gestionnaire immobilier : Laura BOUSCAUD
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr

Les emplois menacés en BFC



Emplois menacés en BFC

Le premier trimestre de 2025 compte le plus grand nombre d'emplois menacés en BFC depuis 2021 avec pas moins de 2.077 postes, soit 1,9% de plus qu'au T1 2024, selon les chiffres de la DREETS. C'est une hausse de 12,9% (314 emplois menacés) dans le secteur de la construction, de 14,7% dans le secteur de l'industrie (696 emplois) et de 95,2% pour les métiers de l'agriculture (41 emplois). Seul le secteur des services connaît une baisse de 12,1% par rapport à janvier 2024. Néanmoins, cela ne représente pas moins de 787 emplois menacés. Pourtant, le nombre d'ouvertures de procédures est en légère baisse sur un an (- 3,9%). Les liquidations judiciaires directes diminuent drastiquement (- 23,7%) alors que le nombre de créations reste plutôt stable avec seulement 0,3% de créations en moins vs T1 2024.

Le taux de chômage localisé



Chômage localisé

En BFC, le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale de 7,1%, avec 6,5% en moyenne sur le 4^e trimestre 2024, selon la DREETS. Les secteurs les plus en tensions restent Le Creusot-Montceau avec 8,4%, Belfort 8,6% et Montbéliard à 10,1%, ce qui en fait la localité avec le plus haut taux de chômage de la région. Les secteurs d'Auxerre et de Sens dépassent la moyenne nationale atteignant tous deux 7,3%. Les localités d'Avallon, Vesoul et Saint-Claude se glissent sous la moyenne régionale avec 6,3%. De même pour Dijon (6,1%) et Besançon (6%). Dole et Mâcon ont 5,8% et 5,6% de chômage dans leur localité. Charolles, Pontarlier et Châtillon-Montbard ont seulement 5,2% de chômage. Enfin, Lons-le-Sauvier et Beaune sont en plein emploi.

L'Aide de l'UE et des États-Unis à l'Ukraine



Ukraine : les aides de l'UE et des États-Unis trois ans après

Après trois ans de guerre, l'Union Européenne et les États-Unis ont accordé ensemble à l'Ukraine des aides militaires, humanitaires et financières à hauteur de 250 Mds €, dont 115 Mds d'aide américaine, selon le portail de statistiques Statista. De son côté, l'Union Européenne a fourni un montant d'un peu plus de 52 Mds €, pratiquement exclusivement financier, auquel s'ajoutent les contributions de certains pays en leur nom (dont l'Allemagne avec 17,3 Mds €, le Danemark pour presque 9 Mds €...). La France a fourni un peu plus de 5 Mds € depuis le début de la guerre. Finalement, la contribution financière européenne dépasse celle des États-Unis, avec près de 118 Mds €.

baromètre

Camcha, un comité d'entreprise externalisé pour les entreprises de moins de 50 salariés se développe à l'échelle nationale.



Carole Boudot : Camcha, un CE pour les petites entreprises

Et si les entreprises de moins de 50 salariés pouvaient elles aussi bénéficier d'un comité d'entreprise ? Camcha, fondé en 2019 par Carole Boudot et sa nièce, est un CE externalisé à destination des petites structures. Initialement, l'objectif est de proposer un pass digital pour les particuliers afin de leur faire bénéficier de remises auprès des commerces de proximité. Mais lors d'une réunion du club business, tout est remis en question : « Il s'est avéré que le particulier n'était pas la meilleure des cibles, entame la fondatrice, quand on a présenté notre affaire nous avons été contactées par des entreprises ». Et là, c'est le déclic. En effet, le comité d'entreprise ne peut être constitué que dans les entreprises qui emploient au moins 50 salariés. Réactive, Carole Boudot décide de liquider pour créer, en solo, Camcha : « avec les valeurs que j'avais envie de diffuser, précise-t-elle, puis surtout en m'adressant à une cible qui correspondait plus aux attentes ». Pour Carole Boudot, c'est l'occasion de per-

mettre aux petites entreprises de se démarquer : se rendre attractif, se distinguer de la concurrence, fidéliser ses collaborateurs et contribuer à la qualité de vie au travail. Le 20 février 2020, c'est l'inauguration de Camcha : « un mois après, on me dit que tout est fermé, plante Carole, c'est assez drôle de se dire qu'on monte une entreprise et que finalement, on n'a pas du tout la possibilité de l'exploiter pendant un an, » à cause du covid.

LA TÊTE HORS DE L'EAU GRÂCE AU RÉSEAU

« Quand on a végété pendant un an, qu'on a investi de l'argent et qu'on ne sait pas comment sortir de cet engrenage, on demande de l'aide », alors Carole Boudot débute un accompagnement avec le réseau Entreprendre en 2021 et recrée un modèle d'abonnement à Camcha. Ce comité d'entreprise externalisé permet aux salariés et aux patrons de bénéficier de 57.000 offres négociées partout en France. Mais pour s'adapter aux besoins de tous ces clients, Camcha propose une

formule d'abonnement sur mesure et à la demande : « imaginons que dans le CE, finalement rien ne vous correspond parce que ce qui vous intéresse c'est une offre locale telle que la piscine de Beaune par exemple, pose la fondatrice, notre service annonceur prendra contact avec la piscine de Beaune, on leur fait de la communication gratuite et en contrepartie, on va négocier une remise pour la piscine de Beaune », ce qui fait de Camcha un CE collaboratif. Cette année l'entreprise va dépasser les 250.000 € de chiffre d'affaires, « avec l'objectif de le doubler d'ici l'année prochaine ». 80% de sa clientèle est en Bourgogne Franche-Comté mais s'étend au national « au travers d'une vingtaine de chargés d'affaires indépendants ». À l'avenir, Carole espère pouvoir embaucher des alternants afin de leur permettre d'évoluer chez Camcha, à l'image de Nathan Prugniaux, ancien alternant : « Cette année il prend un poste de DG associé et s'engage avec moi pour faire grandir Camcha ».

Lou Tidjani

Ils bougent.



INVENTIVA : UNE NOUVELLE VENUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION. La société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de thérapies orales pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (Mash) a annoncé aujourd'hui la nomination de Renée Aguiar-Lucander à son conseil d'administration. Renée Aguiar-Lucander occupait le poste de directrice générale de Hansa Biopharma depuis avril 2025. Elle a auparavant été directrice générale de Calliditas Therapeutics, où elle a dirigé la transformation de la société, passant d'une société de biotechnologie émergente à un leader des maladies rares coté au Nasdaq, aboutissant à son acquisition par Asahi Kasei pour 1,1 Md \$ en 2024. Avant de rejoindre Calliditas, Renée Aguiar-Lucander a occupé plusieurs postes de direction dans les domaines de l'investissement en sciences de la vie et de la finance d'entreprise, notamment en tant qu'associée et directrice des opérations chez Omega fund management, et managing director au sein d'une banque d'investissement internationale. Elle est titulaire d'un MBA de l'Insead et d'un diplôme en finance de la Stockholm School of Economics.



RENAISSANCE DÉSIGNE SES « PILOTES ». La Commission nationale d'investissement du Parti Renaissance, présidée par Franck Riester, a validé la nomination de 13 nouveaux pilotes municipaux pour porter la dynamique de Renaissance à l'approche des élections municipales de 2026. À Dijon, c'est Fadila Khattabi qui assume cette mission.

décideurs

leJournalduPalais

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES 2025

DISPONIBLE
EN KIOSQUES

LUNDI 23 JUIN

108 PAGES DÉDIÉES
À L'ACTUALITÉ
ÉCONOMIQUE
DE LA CÔTE D'OR



ENTREPRISES

Purple Alternative Surface monte en puissance industrielle

Haute-Saône. Alors que le secteur industriel français connaît un besoin crucial de relocalisation et de décarbonation, Purple conjugue souveraineté industrielle, innovation écologique et création d'emplois locaux. L'inauguration le jeudi 5 juin à Luxeuil-le-Bains de sa ligne de broyage de plastique non recyclable confirme la volonté de la start-up d'être un levier pour la réindustrialisation verte.



Purple Alternative Surface est l'un des symboles de la nouvelle dynamique industrielle portée par la French Tech. Lauréate du programme French Tech BFC20 pour la deuxième année consécutive, récemment récompensée par le Grand prix impact du World Impact Summit et citée dans le mapping des start-up à impact, dans la catégorie « Villes durables », l'entreprise s'inscrit dans la trajectoire des 3.200 start-up industrielles recensées par Bpifrance fin 2024, dont 50 % sont classées Greentech. Jeudi 5 juin, à Luxeuil-le-Bains, sur le site de valorisation Symetri du Sytevom (syndicat de transfert, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers couvrant la Haute-Saône et le Doubs), la start-up qui a levé 10 M€ en septembre 2024, et vu Suez intégrer son capital, a inauguré une nouvelle ligne de déchiquetage. Cette installation qui a nécessité un investissement de 6 M€, complétée par l'ouverture prochaine d'une usine pilote à Héricourt (pour plus de 4 M€), va permettre à Purple de viser le recyclage de 6.000 tonnes de plastiques par an à l'horizon 2026 et de renforcer son autonomie pour répondre à la demande croissante en France comme à l'international.

DES MINI-FACTORIES AU PLUS PRÈS DES DÉCHETS

Purple est née à Belfort en 2020 sous l'impulsion de Pierre Quinonero et de Sébastien Molas, ingénieur en voirie réseau divers. Ensemble, ils ont l'idée de dalles de revêtement perméables capables de faire de la rétention surfacique, pour éviter les inondations, conçues à partir de déchets plastiques multi-composants, peu ou pas valorisés jusqu'à présent. « Chaque année, environ trois millions de tonnes de plastiques ne sont pas recyclés en France. Cela représente l'équivalent de quatre stades de France sur trois mètres de haut. Une grande partie finit incinérée ou enfouie, faute de solutions adaptées. Ces déchets représentent une perte de ressources, un impact carbone majeur et un gâchis environnemental et économique », argue Pierre Quinonero. Pour mener à bien sa mission, Purple construit une première usine de 600 m² à Héricourt et se rapproche du Sytevom (35 déchetteries, 644 communes) pour installer une benne de tri spécifique pour les plastiques rigides au sein de la plateforme de tri Symetri de Luxeuil-le-Bains, réhabilitation exemplaire d'une friche industrielle de 8.000 m², qui traite environ 10.000 tonnes de déchets

par an. Ensuite, la société a investi près de 200.000 € dans une première ligne de production, à Morvillars, chez Synaltis, entreprise adaptée, chargée de déchiqueter et de broyer les déchets pour les transformer en paillettes. « Aujourd'hui, c'est une seconde ligne que nous inaugurons chez Symetri. Conçue avec trois partenaires et fournisseurs français (MTB, Isivac et Videbag), elle permettra de transformer environ 1.000 tonnes de plastiques par an ». Ceux-ci alimenteront notamment le site de Confwell, une usine d'injection plastique située à Conflans-sur-Lanterne, à 10 km du centre de tri, qui façonne les dalles de Purple. « Ici, nous sommes sur un modèle de technologie industrielle à impact, à la fois reproductible et immédiatement opérationnelle sur le terrain. Ce n'est pas une giga-factory à 40 M€, mais une mini-factory locale et adaptable, modeste mais redoutablement efficace, capable de répondre aux enjeux de circularité à l'échelle des territoires », affirme Pierre Quinonero. L'inauguration de cette ligne marque une étape importante dans notre développement industriel. Elle concrétise notre volonté de maîtriser toute la chaîne de transformation (jusqu'ici les dalles sont fabriquées par Confwell et par Plaxer, à Rumersheim-le-Haut dans le Haut-Rhin. Ndlr). La prochaine étape, c'est notre nouvelle usine à Héricourt en cours d'installation, qui portera notre capacité de production à un niveau supérieur, avec la présence de machines unique en Europe. Notre objectif est de monter à plus de 3.000 tonnes de déchets recyclés pour réaliser près de 200.000 m² de dalles par an (20 fois le volume actuel), sachant qu'une dalle, c'est 25 kilos de plastique requalifiés au mètre carré et 11.000 tonnes de CO₂ évitées ». Côté emploi, la société envisage de passer d'une vingtaine à une centaine de salariés

d'ici à cinq ans. Les dalles de Purple Alternative ont déjà été utilisées sur des parkings, des revêtements de route à vitesse limitée à 30 km/h, pour la circulation piétonne ou pour des accès pompiers. Ce procédé innovant qui transforme des déchets plastiques complexes en dalles durables a déjà séduit de grands donneurs d'ordre comme la SNCF, Colas, Suez, Roger Martin ou Orange et fait l'objet de projets de R&D avec l'Ademe pour recycler des pales d'éoliennes. Soutenue par Bpifrance, France relance et France 2030, l'entreprise ambitionne désormais d'essaimer son modèle avec l'ambition de produire des dalles au plus près des déchets partout dans le monde.

Frédéric Chevalier



La nouvelle unité de broyage de Purple a été inaugurée le 5 juin sur le site de Symetri à Luxeuil-le-Bains en présence de Joël Brice, président du Sytevom et Pierre Quinonero, co-fondateur de Purple Alternative Surface, Jacques Deshayes, président de la communauté de communes du Pays de Luxeuil, Romain Royet, préfet de la Haute-Saône et Michel Calloch, 1^{er} adjoint au maire de Luxeuil-le-Bains. Crédit : JDP.



La SNCF choisit Purple pour son technicentre nivernais



■ Purple Alternative Surface a annoncé une nouvelle réalisation d'envergure : l'aménagement du parking du technicentre industriel SNCF de Nevers Languedoc, à Varennes-Vauzelles, dans la Nièvre. Ce chantier marque un pas important dans la transformation durable des infrastructures de la SNCF, et illustre la montée en puissance d'une nouvelle génération de solutions industrielles bas carbone. Dans le détail, 350 m² de Purple Pav ont été installés pour les stationnements, permettant le réemploi de sept tonnes de déchets plastiques et l'économie de 16 tonnes de CO₂ et 520 m² de Purple Solo ont été déployés pour la voirie, intégrant 13 tonnes de déchets plastiques réemployés et générant une économie de 29,5 tonnes de CO₂.

Ces performances sont rendues possibles par le procédé industriel exclusif de Purple, qui transforme des plastiques non recyclables en dalles perméables. Les solutions permettent d'éviter l'incinération de déchets, de lutter contre l'artificialisation des sols et de favoriser la recharge des nappes phréatiques. « La collaboration avec la SNCF démontre l'applicabilité des produits Purple dans des environnements industriels exigeants », argue Pierre Quinonero, co-fondateur de Purple. Ce chantier illustre parfaitement notre mission : proposer une réponse industrielle crédible à l'urgence climatique. Travailler avec un acteur historique tel que la SNCF confirme la maturité de notre solution et ouvre la voie à des déploiements à plus grande échelle ».

Yonne. L'entreprise Lebhar, spécialisée dans l'emballage carton premium pour les métiers de bouche, poursuit sa structuration industrielle avec une ambition clairement affichée : se donner les moyens d'un nouveau cap stratégique à l'horizon 2030.

Lebhar trace sa trajectoire vers 2030

Fondé en 1914, Lebhar est aujourd'hui un groupe industriel de 52 M€ de chiffre d'affaires, fort de 280 collaborateurs répartis sur cinq sites de production. L'entité de Lebhar, basée dans la zone industrielle du port au vin, à Gron, qualifiée de « navire amiral » par le président du directoire Yann Barnerias, emploie à elle seule plus de 100 personnes et centralise les fonctions stratégiques : innovation, conception, logistique et direction générale. Avec plus de 5.300 clients en portefeuille, dont 4.000 pour la seule activité boîtes pâtisseries, le groupe s'adresse aussi bien aux artisans qu'aux grandes enseignes. « Notre force, c'est d'allier la capacité industrielle à une culture du service très poussée », explique Yann Barnerias. La quasi-totalité des clients bénéficie de solutions de stockage et de réapprovisionnement à la demande, un atout-clé dans un contexte de flux tendus.

Afin de répondre à la demande

croissante en produits haut de gamme personnalisés, Lebhar a investi dans plusieurs équipements récents. Parmi eux, une nouvelle machine à forte capacité pour la fabrication de boîtes rigides, adaptée aux besoins des chocolatiers et traiteurs, ou encore l'automatisation partielle de certaines lignes. En parallèle, l'entreprise prépare l'installation d'un WMS (Warehouse Management System), un logiciel de gestion d'entrepôt destiné à sécuriser les flux logistiques. Prévu pour être opérationnel à l'été 2025, ce système améliorera la traçabilité, réduira les erreurs de picking et renforcera la fiabilité du service client.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2030

Si le détail du plan stratégique reste confidentiel, le président du directoire confirme une inflexion forte vers l'export. Déjà présent en Belgique et en Suisse, Lebhar souhaite élargir sa couverture commerciale au niveau européen, sans pour autant renier son ancrage local

ni son modèle d'actionariat familial. « Le groupe est stable, rentable et structuré pour croître, affirme le président du directoire. Nous avons les réserves foncières, les compétences internes et l'agilité nécessaire pour absorber jusqu'à 40 % de production supplémentaire sans déménagement. »

D'ici à 2030, l'objectif est double : poursuivre la montée en gamme - via des emballages à haute valeur ajoutée, personnalisés, voire interactifs - et accroître la part du chiffre d'affaires réalisée hors de France, tout en consolidant les marchés historiques de la boulangerie-pâtisserie et de la restauration.

Chaque entité du groupe, de Strasbourg à Toulon, fonctionne avec son propre directeur, dans une logique de PME autonome, mais intégrée. La mutualisation des moyens et l'entraide entre filiales permettent une grande résilience. En cas de difficulté sur un site, les autres prennent le relais. « C'est un modèle robuste qui a fait ses preuves pendant la



Yann Barnerias, président du directoire de Lebhar a fait visiter l'usine de Gron à Paul Antoine de Carville, maire de Sens, le mardi 10 juin. Crédit : JDP.

crise sanitaire », rappelle Yann Barnerias. La direction prévoit aussi de renforcer les fonctions support (design, marketing, RSE) et d'accélérer la digitalisation de la relation client. Le studio

graphique interne, déjà fort de six à sept personnes, sera renforcé pour suivre l'évolution des besoins.

Enzo Beaudet

Yonne. À Aillant-sur-Tholon, la Gare du Tacot a rouvert ses portes le 13 juin pour une troisième saison estivale. Ce site à la croisée des chemins à la fois parc de loisirs, guinguette et food court, est devenu en deux étés un petit phénomène local.

La Gare du Tacot relance sa saison

A l'origine, il y a Rémy Marsauche, un passionné d'agriculture, de cuisine... et de convivialité. En 2021, il démarre avec un simple food truck, pour faire quelques soirées entre amis. Rapidement, le concept prend de l'ampleur. Il s'installe sur un terrain qu'il loue déjà pour ses cultures, ajoute quelques tables, une buvette, puis un bar, une scène, des terrains de pétanque et même un labyrinthe de maïs. Le projet devient la Gare du Tacot, clin d'œil à l'ancien petit train local.

Trois ans plus tard, la Gare du Tacot, c'est plus de 10.000 repas servis en deux mois, des concerts tous les vendredis, des soirées thématiques, un parc gratuit la journée et deux zones d'activités payantes : le labyrinthe (version XXL) et le « gel blaster », un paintball à billes d'eau pour enfants et ados. « On voulait un lieu où on puisse venir simplement, sans forcément consommer. Et ça plaît : on a des jeunes, des familles, des retraités, des



Jeudi 12 juin, une inauguration avec tous les partenaires et les bénévoles a eu lieu. Crédit : Rémy Marsauche.

centres de loisirs... C'est devenu un lieu de vie », sourit Rémy Marsauche.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE BASÉ SUR LA RÉCUP'

Ici, pas de budget pharaonique (70.000 € lors de la création en 2021). La Gare du Tacot s'est construite sur de la débrouille, du réemploi et du bon sens. « On a récupéré des palettes pour faire la scène, du mobilier pour les coins repas, un ami nous a donné des bâches, un autre est venu nous

poser le parquet de la piste de danse. Chaque été, on améliore ce qu'on a déjà. », ajoute le fondateur.

Les bénéfices sont réinvestis directement dans le site. Pour cette saison, l'équipe a déplacé des structures pour mieux accueillir les visiteurs, ajouté des équipements pour accélérer le service au bar, et repensé la cuisine pour gérer les soirées à forte affluence. « Notre plus gros défi, c'est la logistique. Les soirs de moules-frites, on écoule 100 kilos en

une heure ! », annonce Rémy Marsauche.

DES RETOMBÉES BIEN ANCRÉES LOCALEMENT

L'activité saisonnière emploie principalement des jeunes du coin, en job d'été. « On ne fait pas d'appel à candidatures. Les gens viennent naturellement. Et ceux qui ont bossé ici reviennent souvent l'année suivante », se réjouit Rémy Marsauche. La réussite du projet se mesure aussi à son rayonnement. « On a des gens qui viennent de tout le département. Certains nous appellent dès avril pour savoir quand on ouvre. » Nouveauté cette année : la Gare du Tacot accueillera la fête de la musique d'Aillant, avec DJ, plats cuisinés et coucher de soleil au programme. L'ouverture est prévue tous les mercredis, les week-ends et tous les soirs dès 18h. Si le succès se confirme, la Gare du Tacot pourrait bien envisager de rallonger la saison, voire de se structurer davantage à l'avenir.

E. B.

Côte-d'Or

CROSSJECT AVANCE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA VERSION PÉDIATRIQUE DE ZEPIZURE.

La société pharmaceutique spécialisée dans les dispositifs dédiés aux situations d'urgence fondés sur sa technologie propriétaire d'auto-injecteurs sans aiguille (Zeneo), progresse dans le développement de sa version pédiatrique (Zepizure junior). Dans le cadre du plan de développement convenu avec Barda (sécurité civile aux États-Unis), Crossject a réalisé une étude d'échographie clinique sur 90 adultes et enfants ainsi que des études sur ses modèles expérimentaux ex vivo qui reconstituent la peau et les couches sous-cutanées et musculaires chez l'enfant. Ces tests ont permis de calibrer avec succès la pression à exercer par les générateurs de gaz du dispositif Zeneo pour expulser la solution médicamenteuse avec la profondeur de pénétration appropriée et ont confirmé l'adéquation du dispositif dans son mode « Junior ». En outre, des études antérieures sur les facteurs humains avaient inclus un nombre important d'enfants de plus de 8 ans et avaient démontré avec succès leur capacité à utiliser efficacement l'auto-injecteur Zeneo. « La pédiatrie est stratégique pour Crossject car nous voulons faire de Zepizure la norme de soins dès le début de la maladie chronique. Nous sommes impatients de progresser avec la FDA et d'avoir des solutions cliniques concrètes à proposer à la communauté des patients pédiatriques », mentionne Patrick Alexandre, président du directoire de Crossject.

en bref

Yonne. Quatre hectares, un stade, et une ville au croisement des ambitions et des recours. Alors que la justice a annulé la vente du camping municipal à l'AJ Auxerre, la mairie maintient le cap et poursuit son objectif de rénovation du stade de l'Abbé-Deschamps.

Auxerre joue le terrain : quand la ville parie sur son club



Auxerre, le camping municipal ne fera bientôt plus partie du paysage. Du moins, pas sous sa forme actuelle. Étendu sur quatre hectares à deux pas du stade Abbé-Deschamps, ce terrain est devenu l'objet d'un conflit juridico-politique inattendu. Car derrière la promesse d'une vente à 308.000 €, c'est tout un projet de territoire qui se joue. Le 28 mai dernier, le tribunal administratif de Dijon a mis un coup d'arrêt temporaire au dossier. En cause ? « Un défaut de communication auprès des élus municipaux ». Le prix public aurait été « sous-estimé » selon les élus de l'opposition, causant une possible perte pour la collectivité. « Le tribunal ne remet pas en cause le fond. Ni le prix, ni le projet. Seulement la manière. Alors on va faire mieux. On va réexpliquer, revoter, et avancer », ajoute le maire d'Auxerre Crescent Marault face aux critiques. La nouvelle délibération est prévue pour le 26 juin. « 100.000 euros

de fonctionnement par an, une fréquentation moyenne, et une partie du site désormais en zone inconstructible, précise le maire d'Auxerre. On veut construire un camping moderne ailleurs. On y travaille. Mais ici, ce n'est plus possible. » Derrière les recours, le maire voit une forme de politique « de l'obstruction ». « Ce que je regrette, ce n'est pas le débat. C'est son absence. Qu'on vienne me dire en face : je préfère un camping à un stade rénové. Mais qu'on assume », s'agace Crescent Marault.

LE SPORT COMME MOTEUR URBAIN

Pour Baptiste Malherbe, les conséquences sont déjà tangibles : « Si on avait eu le terrain à temps, la tribune aurait pu sortir de terre. On aurait vendu 2.500 places de plus à chaque match. Et on en a besoin, car nos revenus sont en danger. » Il cite la baisse des droits TV, l'augmentation des coûts, et la nécessité de diversifier les recettes. « La billetterie, les séminaires, la boutique, ce sont des piliers pour notre modèle économique. On ne peut pas sur-

La nouvelle tribune Louault de l'Abbé Deschamps va donner un nouveau visage au stade. Crédit : AJ Auxerre / LCR et Ligne bleue architectes.



vivre avec un stade de 1996, pendant que d'autres construisent des enceintes modernes à coups de millions publics. »

Avec ses 17.000 places, ses tribunes et ses installations limitées, le stade de l'AJA est à la peine dans une Ligue 1 dominée par les grandes métropoles. Le club rêve d'aménager la tribune

Louault, pour y ajouter 2.500 places, ainsi que d'y adosser une boutique moderne, un centre de séminaire, un auditorium et un hôtel. Coût estimé : 45 M€, intégralement portés par des fonds privés.

Le maire évoque un projet plus large : la transformation de toute la plaine sportive, en lien avec le

nouveau quartier Bâtard-Montardon. Deux hôtels sont dans les cartons, dont un adossé au stade. « Si demain vous voulez faire venir une équipe nationale, encore faut-il pouvoir la loger. Aujourd'hui, on ne peut pas. On refuse du monde. ».

Enzo Beaudet

Yonne. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement actif pour lequel l'Yonne a été inscrit au titre des territoires d'expérimentation, le conseil départemental a déployé une centaine d'offres d'immersion professionnelle à destination des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA).

Les bénéficiaires du RSA remis en selle



Des formations, des stages, ou encore des immersions dans les services rattachés ou des entreprises partenaires, d'une durée de 15 à 20 heures hebdomadaires, c'est la proposition formulée par le président du conseil départemental, Grégory Dorte, et sa première vice-présidente en charge de l'insertion par l'emploi, Sonia Patouret, à l'endroit des bénéficiaires du RSA. Dans l'Yonne, le dispositif d'accompagnement actif concerne quelque 8.800 personnes. « Le coût pour le Département s'élève à 60 M€ par an, pour moitié seulement compensé par l'État. De plus, un rapport récent de la Cour des comptes a éta-

bli que dans l'Yonne pour 2024, cinq millions d'euros sont liés à des versements injustifiés. Une situation budgétairement fragile qui appelle à une action déterminée et engagée », argument les élus.

Collèges, musées, routes, mais aussi collectivités territoriales - une vingtaine de municipalités ont accepté de rejoindre le dispositif - ainsi que des entreprises du secteur privé, comme l'abbaye de Pontigny ou les établissements E.Leclerc de Sens, s'apprennent ainsi à accueillir ces personnes éloignées de l'emploi. « Plus de 100 offres sont en place au Département et les premières immersions ont déjà démarré en ce mois de juin. » Avec la mise en place de la Loi « Plein emploi » de 2020,

des résultats ont d'ores et déjà été obtenus, rappelle l'institution départementale, comme la baisse du nombre de bénéficiaires et de l'ancienneté moyenne de 6 à 4,5 ans. Des résultats encore jugés insuffisants. Au-delà de la dimension financière, il s'agit aussi « d'offrir à chacun les moyens de retrouver sa place dans la société par le travail, dans une démarche de justice sociale et d'équité ».

DES MESURES SPÉCIFIQUES AGRICOLES ET VITICOLES

D'autres actions ont été mises en place par le pôle des solidarités départementales afin de faciliter le retour des bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Département rural par excel-

lence, l'Yonne compte, en effet, de nombreuses exploitations agricoles et viticoles, qui manquent de bras. « Depuis 2019, une initiative permet aux bénéficiaires du RSA de cumuler leur allocation avec les revenus des activités saisonnières agricoles et viticoles. » Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec France Travail, la chambre d'agriculture, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), l'Association nationale paritaire pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa), la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Stéphane Bourdier

Doubs

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL GRAND BISONTIN RECONNU. La charte du Projet alimentaire territorial de l'agglomération bisontine obtient une reconnaissance de niveau 2 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Signée en janvier 2020 par 14 partenaires, ils s'y sont engagés à mobiliser les acteurs locaux, à tous les niveaux de la filière, pour accompagner le changement des pratiques de consommation pour une alimentation équilibrée, durable et plus locale, développer, orienter la production pour mieux répondre à la demande alimentaire locale et aux enjeux environnementaux et structurer l'offre locale, développer et mobiliser les filières de transformation et de distribution.

Yonne

LE FONDS MUTUALISÉ DE REVITALISATION DE L'YONNE CHERCHE SON OPÉRATEUR. La préfecture de l'Yonne a lancé un appel à candidatures pour la gestion de ce dispositif créé en 2009 à son initiative. « Piloté par un comité stratégique composé des services de l'État, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des représentants des salariés et des employeurs, le Fonds mutualisé de revitalisation (FMR) vise à soutenir le développement économique des territoires touchés par les mutations industrielles ou les restructurations d'entreprises. Le FMR finance ainsi des projets créateurs d'emploi, accompagne la transition économique locale et soutient l'innovation entrepreneuriale dans l'Yonne. Basé sur un système de subventionnement de l'emploi, le fonds évolue pour devenir un levier pour l'investissement des entreprises, complémentaire d'autres dispositifs d'aide au service de la création d'emploi. » Les dossiers sont à déposer avant le 30 juin prochain via France Transfert.

en bref

Côte-d'Or. La Banque des territoires renforce son soutien au bailleur social via la souscription de 8 M€ de titres participatifs.

La Banque des territoires soutient les programmes du bailleur Habelis

Dans un contexte tendu pour le secteur immobilier, Habelis se réjouit de ses résultats financiers, « en tension mais à l'équilibre avec une part d'autofinancement qui reste positive » comme l'a précisé Jean-François Buet, son président. « On ne peut toutefois pas construire en même temps que nous réhabilitons sans avoir une ingénierie financière. » Le bailleur social, qui compte 18.625 logements dans son parc en Bourgogne, projette de construire 350 logements en 2025. Pour atteindre ces ambitions, Habelis anticipe sa trésorerie. « Nous vendons une part de notre patrimoine pour financer les projets futurs. Pour une construction, nous apportons environ 20 % de fonds propres. » Jean-François Buet se réjouit donc de la contribution directe de la Banque des territoires. « C'est une bouffée

d'oxygène. » Le partenaire financier engage en effet 8 M€ en titres participatifs. « Vous produisez et nous essayons de vous accompagner efficacement » a ainsi souligné Mathieu Aufauvre, directeur régional de la Banque des territoires. L'enveloppe devrait soutenir les nouveaux programmes de renouvellement urbain du Grand Sénonais, la programmation sur Dijon Métropole et une démarche active sur l'axe Dijon-Mâcon.

IMPACTER LE TERRITOIRE ET L'AVENIR

« Nous croyons dans le projet et il est donc normal que le premier financeur du social accompagne les projets ambitieux. Avec ces titres participatifs, nous apportons des financements associés à de quasi-fonds propres plutôt que de l'emprunt », explique Mathieu Aufauvre. Le représentant de la Banque des territoires a rappelé que son établissement apporte



De gauche à droite : Jean-François Buet (président d'Habelis), Mathieu Aufauvre (directeur régional de la Banque des territoires BFC) et Béatrice Gaulard (directrice générale d'Habelis). Crédit : JDP.

l'ingénierie financière et prête une attention particulière à l'impact des projets sur le territoire. « Alors que le monde immobilier est chahuté, les 500 M€ que nous avons prêtés en 2024 aux collectivités et aux bailleurs sociaux se traduit par un impact économique pour les entreprises locales. Avec ces 8 M€, nous allons plus loin. Les petits éléments font les

grandes actions sur le terrain. » En parallèle, pour poursuivre le verdissement de son patrimoine au rythme de 400 logements renouvelés chaque année, Habelis prévoit la réhabilitation de 4.679 logements entre 2023 et 2032 pour une enveloppe globale de 336 M€.

Nadège Hubert

Côte-d'Or

« PAS DE FERMETURE » DU CANAL DE BOURGOGNE. Le président du Conseil départemental François Sauvadet et la directrice générale de Voies Navigables de France Cécile Avezard se sont entretenus afin d'aborder notamment l'avenir de la partie centrale du canal de Bourgogne. Compte tenu de sa faible fréquentation ces dernières années et du nombre important d'ouvrages à entretenir, VNF a engagé depuis fin 2023 une démarche de concertation sur l'équipement cofinancé par les collectivités concernées. Le département avait alors affirmé son opposition à l'hypothèse d'une fermeture du tronçon, compte tenu des enjeux qui y sont liés, notamment en termes de préservation du patrimoine et d'attractivité du territoire. François Sauvadet et Cécile Avezard se sont finalement accordés sur le fait qu'il n'y aura pas de fermeture sur le canal de Bourgogne. « Un travail commun sera conduit dans les prochains mois pour établir un protocole précis et détaillé des investissements à réaliser, écluse par écluse, bief par bief, afin de pérenniser ces ouvrages sur les moyens et longs termes. Le département est prêt à ouvrir la réflexion sur la mutualisation des moyens s'il le faut, pour pérenniser ce tronçon historique du canal de Bourgogne », explique le président François Sauvadet. Au niveau national, François Sauvadet, président de Départements de France, annonce par ailleurs qu'il travaillera avec VNF pour intégrer notamment l'identification des points singuliers du patrimoine fluvial, pour mieux les valoriser.

en bref

VENTE AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-encheres.fr

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Preneur Judiciaire
Successeur de M^{me} Daniel HERRY
N° agrément 2002-269

VENTES AUX ENCHÈRES JUIN 2025

SAMEDI 28 JUIN À 14H00

MONNAIES dont monnaies en OR
(conservées en banque et vendues sur désignation)
BIJOUX dont bel écrin de Madame M. comprenant notamment
une bague diamant solitaire 2,6 carats environ
MONTRES, MODE & VINTAGE, ARGENTERIE & ARTS DE LA TABLE



DIMANCHE 29 JUIN À 14H00

BEL AMEUBLEMENT dont commode à « pont » Régence
TABLEAUX, OBJETS D'ART,
SCULPTURES & ORNEMENTS DE PARC,
ARTS DU XXe SIECLE dont vase DAUM & MAJORELLE
TAPIS



Expositions : vendredi 27 juin de 14h00 à 18h00, samedi 28 et dimanche 29 juin de 10h00 à 12h00

Frais de vente : 22 % TTC (hors frais de live et téléphone)

Experts : Claire CHASSINE-LAMBERT (Mode), Anne PELLERIN (Bijoux), Françoise BERTHELOT-VINCHON (Monnaie), Pierre GRIGNON DUMOULIN (Ivoire)

Vente en salle et sur

INTERENCHERES
LIVE

DROUOT
LIVE

Catalogue, détails, photos et conditions sur www.interencheres.com/21006

Opinions

Fast fashion : non aux dark patterns

Association CLCV de Côte d'Or (Consommation, Logement, Cadre de vie)

La CLCV - avec 24 autres organisations de consommateurs européennes membres du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) - a déposé une plainte le 5 juin auprès de la Commission européenne et des autorités européennes de protection des consommateurs contre Shein pour son utilisation de techniques litigieuses («dark patterns»).

« Ces techniques poussent les consommateurs à acheter plus que prévu et alimentent les problèmes environnementaux et sociétaux causés par l'industrie de la fast fashion.

Ces pratiques entraînent des dépenses non consenties et des pertes économiques pour les consommateurs.

En février 2025, la Commission après

avoir mené son enquête, a invité Shein à respecter le droit européen de la consommation et à cesser d'utiliser des pratiques frauduleuses telles que les fausses remises et la vente forcée, par exemple en fixant de fausses dates limites d'achat. Notre alerte déposée aujourd'hui complète cette enquête en apportant des preuves supplémentaires sur les pratiques litigieuses. Cette alerte invite la Commission et les autorités européennes chargées de la protection des consommateurs à demander à Shein de :

- Cesser d'utiliser des techniques litigieuses telles que la manipulation des émotions des consommateurs ou l'utilisation du défilement infini.

- Fournir des preuves démontrant que

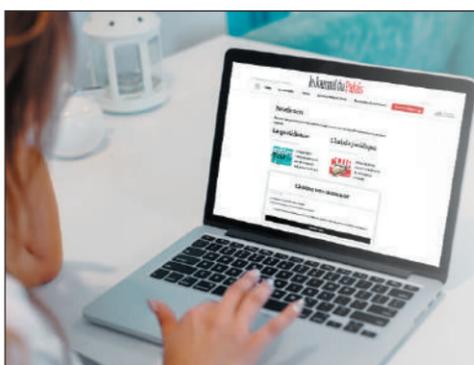
les témoignages de clients ou les messages tels que «stock faible» qui sont affichés de manière répétée à l'intention des consommateurs sont authentiques. Si ce n'est pas le cas, demander à Shein de cesser d'utiliser ces pratiques.

Si Shein ne prend pas de mesures correctives, les autorités doivent intervenir pour prévenir le risque de préjudice grave pour les consommateurs jusqu'à ce qu'il se conforme à la législation européenne en matière de consommation.

Les dark patterns dans la fast fashion sont un problème qui touche l'ensemble du secteur, c'est pourquoi nous demandons également aux autorités de se pencher sur d'autres commerçants qui utilisent des pratiques similaires. »

Le regard de Faro

MARK ZUCKERBERG PRÊT À PAYER PLUS DE 100 MILLIONS PAR AN POUR AVOIR LES MEILLEURS TALENTS DE L'IA



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Humanotech



Le salon Viva Tech, vous connaissez ? Depuis 2016, il transforme pour quelques heures le Parc des expositions porte de Versailles, (celui des vaches du salon de l'agriculture, oui oui) en un fenestron sur le futur. Proche, le futur, on n'est pas encore dans la science-fiction. (Quoique. À Viva Tech, on se fout un peu que vous soyez Blanc, Noir, Jaune ou Métis, que vous soyez une femme, un homme ou autre chose, que vous veniez de tel ou tel pays, l'important n'est pas ce que vous êtes mais c'est ce que vous savez faire, pas exactement ce que l'on constate IRL. C'est quoi, ça, IRL ? Ben, *In real life*, aka « dans la vraie vie », bande de boomers). Bref. À Viva Tech, on voit des robots, de l'IA à toutes les sauces (LVMH, stand magnifique et champagne - Moët of course - au buffet, met de l'IA dans ses crèmes anti-rides par exemple), des chaussures « intelligentes », des exosquelettes du turf, des voitures itou (il fallait voir le nombre de selfies autour du robotcab, le taxi autonome de Tesla, mazette, Kim Kardashian peut aller se rhabiller). De quoi écarquiller les mirettes, même quand, comme moi, on a trop regardé la série Black Mirror et lu trop de fois Asimov, Huxley et Orwell pour ne pas ressentir un vague frisson dans l'échine devant cette débauche de technologie. Et puis et puis... le bon sens paysan de ma babcia (ma grand-mère était Polonaise) et de mon pépé (lui non, visiblement) a refait surface et j'ai réalisé que tous ces semi-conducteurs, cette intelligence artificielle qui a engrangé toute la connaissance humaine, ces bots, chatbots et cobots servaient, en plus efficace, en plus rapide, en plus « plus », à combler des besoins bien humains : se déplacer, porter des trucs lourds, faire du sport pour rester en forme parce qu'on a peur de la mort et avoir moins de rides parce qu'on a peur de mourir seul. Bon je la fais courte, mais vous voyez l'idée. Du coup, ça m'a rassérénée et je me suis dis que la tech, vue comme ça, dans cette Babel joyeuse et supraindustrielle, recélait des jolies surprises. Des surprises humaines, qui reste encore la pochette la plus intéressante à explorer...

Le coin bouquins

TROUVER LE BON JOB GRÂCE À CHATGPT.

Construire son projet professionnel, repérer les entreprises cibles, mettre au point un CV percutant, muscler son profil LinkedIn, établir sa stratégie Réseau, préparer ses entretiens, négocier son contrat de travail... Ce livre guide pas à pas son lecteur dans l'utilisation de ChatGPT pour optimiser chaque étape de la recherche d'emploi, jusqu'à la prise de poste ! En alliant expertise humaine et technologies de pointe, cet ouvrage novateur donne toutes les clés pour maximiser ses chances de succès sur un marché du travail en pleine évolution. À l'appui, des exemples concrets et de nombreux retours capacités avancées de l'intelligence artificielle.

♦ Éditions Eyrolles, 208 pages, 18 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédures adaptées

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.
abonnement.jdp
@legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org

RÉDACTION

03.80.68.23.67.
redaction.jdp
@legalnet.org

COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales



MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public a la concurrence

MAIRIE DE GENLIS, M. Martial MATHIRON - Maire, 18 Avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS. Tél. : 03 80 47 98 98. mël : marches.publics@mairie-genlis.fr. web : <https://www.genlis.fr/>. SIRET 21210292500014.

Groupement de commandes : Non.

L'avis implique un marché public.

Objet : Remplacement de la chaudière fioul des ateliers municipaux par une chaudière bois granulés.

Référence acheteur : MAPA_25-04.

Type de marché : Travaux.

Procédure : Procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : Sans objet.

Lieu d'exécution : Ateliers Municipaux, 1 rue Ampère - 21110 GENLIS.

Durée : 5 mois.

Description :
Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.
La présente consultation a pour objet :
- Le remplacement de la chaudière fioul des ateliers municipaux par une chaudière à granulés bois ;
- La mise en place de radiateurs eau chaude pour le magasin au R+1 ;
- Le remplacement de l'installation de ventilation de la zone vestiaires / réfectoire / sanitaires - PSE n°1 du LOT 4 - chauffage) ;
- Le remplacement des menuiseries de l'espace vestiaires (fenêtres et portes extérieures) - PSE n°1 du LOT 3 - menuiserie extérieure)

Classification CPV :

Principale : 45331110 - Travaux d'installation de chaudières.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui.

Les variantes sont exigées : Non.

Lot N° 01 - Terrassement - Gros oeuvre - Maçonnerie - CPV 45262522

Terrassement - Gros oeuvre - Maçonnerie

Lieu d'exécution : Ateliers Municipaux, 1 rue Ampère - 21110 GENLIS.

Lot N° 02 - Charpente - Couverture - Zinguerie - CPV 45261000

Charpente - Couverture - Zinguerie

Lieu d'exécution : Ateliers Municipaux, 1 rue Ampère - 21110 GENLIS.

Lot N° 03 - Menuiserie extérieure - Serrurerie - CPV 45421100

Menuiserie extérieure - Serrurerie

Lieu d'exécution : Ateliers Municipaux, 1 rue Ampère - 21110 GENLIS.

Lot N° 04 - Chauffage - CPV 44621200

Chauffage

Lieu d'exécution : Ateliers Municipaux, 1 rue Ampère - 21110 GENLIS.

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON.

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

Visite obligatoire : Oui.

Visite obligatoire pour les lots 01 et 04 : le Mercredi 18 Juin ou le Jeudi 19 Juin 2025.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

Service Marchés Publics.

Tél : 03 80 47 98 98.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Dépôt dématérialisé : Activé.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Remise des offres : 30/06/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Envoi à la publication le : 09/06/25.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>.

L2502870

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées



MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public à la concurrence

MAIRIE DE GENLIS, M. Martial MATHIRON - Maire, 18 Avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS. Tél. : 03 80 47 98 98. mël : marches.publics@mairie-genlis.fr. web : https://www.genlis.fr. SIRET 21210292500014.

Groupement de commandes : Non.
L'avis implique un marché public
Objet : Rénovation de la chaufferie de la Mairie de Genlis.
Référence acheteur : MAPA_25-05.
Type de marché : Travaux.
Procédure : Procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : Sans objet.
Lieu d'exécution : 18 Avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS.
Durée : 2 mois.
Description :
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.
La présente consultation a pour objet de définir les travaux de chauffage pour la réfection de la chaufferie de la mairie de Genlis. Les travaux comprennent principalement la mise en place d'un système hybride, soit :
- Le remplacement des chaudières gaz existantes par une chaudière gaz condensation associée à une pompe à chaleur.
- Création de 2 circuits de chauffage

Classification CPV :
Principale : 45331110 - Travaux d'installation de chaudières.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.
Les variantes sont exigées : Non.
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON.
Réduction du nombre de candidats : Non.
La consultation comporte des tranches : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
Visite obligatoire : Oui.
Visite obligatoire : le Mercredi 18 Juin ou le Jeudi 19 Juin 2025.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
Marché public
Tél. : 03 80 47 98 98.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Dépôt dématérialisé : Activé.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Remise des offres : 02/07/25 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Envoi à la publication le : 11/06/25.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info/.
L2502897

CENTRE GEORGES-FRANÇOIS LECLERC

Avis d'appel à concurrence

Marché à procédure adaptée avec négociation

Négociation : Article 7-2 du règlement de la consultation. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique.

- Travaux d'extension du bâtiment infirmier.
- Centre Georges-François LECLERC, 1 rue Professeur Marion - 21079 DIJON Cedex.
Etablissement de santé privé d'intérêt collectif. Siret 778 204 271 000 10.
- Pour le Pouvoir Adjudicateur et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques, Eric CADIEUX, 1 rue du Professeur Marion - 21000 DIJON.
- Date prévisionnelle de début des travaux : septembre 2025 ;
- Le délai maximum d'exécution est de 7 mois (y compris le mois de préparation) ;
- Date limite de dépôt des dossiers par mail: 04 juillet 2025 à 14h a : servicetechnique@cgfl.fr et hemadiot@orange.fr.
- Le marché ne pourra pas être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprise.
- Justificatifs à produire lors de la candidature : Pièces figurants au règlement de consultation.
- Le dossier de consultation est à demander à l'adresse suivante avant le 23/07/2025 : servicetechnique@cgfl.fr.
- Renseignements relatifs aux lots
- lot 1 Gros oeuvre ;
- lot 2 Terrassement VRD ;
- lot 3 Étanchéité ;
- lot 4 Bardage de façade ;
- lot 5 Ascenseurs ;
- lot 6 Menuiserie extérieur pvc ;
- lot 7 Menuiseries aluminium serrurerie ;
- lot 8 Menuiseries intérieures ;
- lot 9 Plâtrerie doublages cloisonnements ;
- lot 10 Plafonds suspendus ;
- lot 11 Peintures revêtements muraux ;
- lot 12 Revêtements de sols souples-carrelages-faïences ;
- lot 13 Électricité Courant fort et faible ;
- lot 14 Climatisation -chauffage-ventilation.
- Critères de jugement
- Attestation d'intervention en milieu hospitalier ;
- Prix ;
- Produits ;
- Moyens humains ;
- Planning ;
- Environnement.
- La demande de visite de chantier se fera à cette adresse : servicetechnique@cgfl.fr.
La visite de chantier n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour certains lots.
Date limite de visite : 25/06/2025.
- Des compléments techniques peuvent être demandés par mail :
- servicetechnique@cgfl.fr ;
- hemadiot@orange.fr.
- La date de notification du marché est équivalente à la date de démarrage des travaux fixée dans l'ordre de service.
L2502871

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

LEGATIS

LA REOMOISE/
PONT JOLYInsertion - Cession de
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, Notaire à Dijon, le 20/05/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 26/05/2025, Dossier 2025 00023144 Ref 2104P01 2025 N 01247 contenant cession par la Société dénommée LA REOMOISE, Société à responsabilité limitée au capital de 7.622.450,00 €, dont le siège est à SEMUR-EN-AUXOIS (21140), 4 rue frevet, identifiée au SIREN sous le numéro 341433589 et immatriculée au R.C.S. de DIJON, société en liquidation judiciaire représentée par la SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon, d'un fonds de commerce d'hôtel sis et exploité à SEMUR EN AUXOIS (21140), 7 rue du Renaudot. Moyennant le prix principal de 20.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 14.500 € et aux éléments corporels pour 5.500 €.
Entrée en jouissance : 18/04/2025
Oppositions : Chez Me Maël VIARD, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion : Le notaire.
L2502869

SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine«O'P'TIT
GLOUTON»Insertion - Cession de
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Aude NEYRET, notaire à BEAUNE, le 02/06/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 11/06/2025, réf. 2025 N 01351, il a été cédé par :
La Société dénommée O'P'TIT GLOUTON, dont le siège est à POUILLY SUR SAONE (21250) 4 route de Dijon, identifiée au SIREN sous le numéro 840 458 988 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
A : La Société dénommée TRADITION ET GOURMANDISES, dont le siège est à GRAVIGNY (27930) 97 avenue Aristide Briand, identifiée au SIREN sous le numéro 809 560 402 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVREUX.
Le fonds de commerce de produits de boulangerie-pâtisserie entité commerciale sis et exploité de manière sédentaire à POUILLY SUR SAONE (21250), 4 route de Dijon lui appartenant, connu sous l'enseigne «O'P'TIT GLOUTON», et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 840 458 988.
Transfert de propriété et jouissance au 02/06/2025.
Prix de la cession : 275 000,00 €, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 178.300,00 €,
- au matériel pour 96.700,00 €.
Payé comptant.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion :
Le notaire.
L2502913

SO LUNCH

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
DIJON (21000), 10 rue André Malraux
835 060 823 R.C.S Dijon

Avis de cession

Acte reçu par Me SCHNEIDER, le 28 mai 2025, qui sera enregistré au SPFE-DIJON, la SCI SO LUNCH, à DIJON (21000), 10 rue André Malraux, R.C.S. 835 060 823 a cédé à la SARL 3 COEURS ET 1 PLAT, DIJON (21000), 10 rue André Malraux, R.C.S. 943 750 158, un fonds de commerce de restauration avec vente sur place, à emporter et traiteur exploité à DIJON (21000), 10 rue André Malraux connu sous le nom de «SO LUNCH», pour lequel le cédant est immatriculé à l'INSEE sous le n° 388 565 269 00023 Code APE 5610C moyennant le prix de 70.000 € payé comptant (47.000 € pour les éléments incorporels, 23.000€ pour le matériel et le mobilier). Propriété jouissance : jour de l'acte. Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me SCHNEIDER, Notaire à DIJON, 43 rue de la Préfecture où domicile est élu à cet effet.
Pour avis : Le Notaire.
L2502884

CASTAGNETTES/
NONUCHE

Acte de Me Nicolas JOUFFROY du 26 mai 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 30 mai 2025, volume 2025N, numéro 1275.

Vendeur : La société dénommée CASTAGNETTES, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, ayant son siège social à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 6 rue Richebourg, identifiée au SIREN sous le numéro 801 822 305 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Acquéreur : La société dénommée NONUCHE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 €, ayant son siège social à TALANT (21240), 5 boulevard de troyes, identifiée au SIREN sous le numéro 943 389 817 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Fonds vendu : Le fonds de commerce de pizzeria à emporter et en livraison, exploité à TALANT (21240), 5 boulevard de troyes.

Éléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 105 000, 00 €, propriété et jouissance transférée le 26 mai 2025.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière date des publications légales, à DIJON (21000), 43 rue Devosge, en l'étude de Me Nicolas JOUFFROY où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion :
Nicolas JOUFFROY.
L2502889

EXPERTS
COMPTABLESCOMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

FIDAL
AVOCATSMarbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LEPETZ/MALOGA

Cession fonds de
commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/05/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 05/06/2025, dossier 2025 00024688 référence 2104P01 2025 A 01309, M^{me} Laurence LEPETZ, demeurant 47 Avenue Edouard Spahr, 21260 SELONGEY, immatriculée au RNE sous le n° 449 876 945 et à l'INSEE 449 876 945 00030 a cédé à la société MALOGA, SARL unipersonnelle au capital de 2 500 €, dont le siège social est 2 Rue Pierre Fleuriet, 21120 IS-SUR-TILLE, immatriculée n° 944 186 535 RCS DIJON, un fonds de commerce de soins de beauté connu sous l'enseigne « SALUNA BEAUTE », sis et exploité 2 Rue Pierre Fleuriet, 21120 IS SUR TILLE, au prix de 103 000 €.

Entrée en jouissance au 26/05/2025.
Les parties élisent domicile en leur adresse et siège social respectif.

Pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse du séquestre amiable : FIDAL, 2B avenue de Marbotte, 21000 DIJON.
L2502903

CONSTITUTION

DE SOCIETE

DE LA RAMEE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 04/06/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : DE LA RAMEE.

Siège social : 4 Allée du Four Banal - 21121 FONTAINE LES DIJON.

Objet social :

- L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la gestion, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ;

- L'entretien, la rénovation ou l'aménagement desdits biens immobiliers afin d'assurer leur exploitation optimale dans le cadre de son activité locative ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation d'ou des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : la SAS AKACIA IMMOBILIER, au capital de 2 000 €, ayant son siège social 4 Allée du Four Banal - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, 945 007 367 R.C.S. DIJON, représentée par sa Présidente, la SARLU ETOURNEAUX, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Yoann FAIVRE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par décision des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.
L2502815

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SCI DEVA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juin 2025 il a été constitué une société.

FORME : Société civile immobilière (SCI).
DÉNOMINATION SOCIALE : SCI DEVA.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la vente, la location et la construction de tous biens immobiliers, l'acquisition et vente de toutes participations de sociétés civiles ou commerciales, l'acquisition et la détention de tous biens meubles, la gestion et l'administration desdits biens mobiliers et immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets, l'octroi de garantie en vue de la souscription de tout emprunt. Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

SIÈGE SOCIAL : 7B rue du Bailly - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Mille (1.000) Euros divisés en cent (100) parts sociales de 10 (dix) Euros chacune.

LES CO-GÉRANTS :
- Guillaume, Bernard, Henri, REGNAULT, né le 8 octobre 1985 à DIJON (21000), demeurant 17 A rue de Messigny - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, de nationalité française, célibataire ;
- ENORA, JOCELYNE, JACQUELINE DOVETTA, née le 7 août 1986 à CHENÔVE (21), célibataire, demeurant à 17 A rue de Messigny - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Associés tenus indéfiniment des dettes sociales : La société RG ROUPE, société par actions simplifiée dont le siège est situé au 7 rue du Bailly - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON SOUS LE NUMÉRO 824 751 663 ; ENORA, JOCELYNE, JACQUELINE DOVETTA, née le 7 août 1986 à CHENÔVE (21), célibataire, demeurant au 17 A rue de Messigny - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toute cession de parts de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale sauf les cessions de parts entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Les co-gérants.
L2502762

FUSELLIER - SOUILLARD

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 12/06/2025, il a été constitué une société civile de moyens au capital de 120 €, dénommée FUSELLIER - SOUILLARD, dont le siège social est situé 5, rue du Dauphiné, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, qui a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions, même au profit du conjoint, d'ascendants ou de descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Diane FUSELLIER et le Dr Vivien SOUILLARD, demeurant ensemble 8, rue de la Houblonnière - 21000 DIJON, assurent la gérance pour une durée indéterminée.

Pour avis.
L2502905

Les Deux Vallées

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 17 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : Les Deux Vallées.
SIÈGE : 11 Grande Rue, 21690 BOUX SOUS SALMAISE.

DURÉE : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 3 000 €.

OBJET : Production d'énergie de sources renouvelables notamment photovoltaïque La gestion d'un parc immobilier bâti en location nue ou meublée

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Didier LACOMBE, demeurant 11 Grande Rue, 21690 BOUX SOUS SALMAISE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, Le Président.
L2502786

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

KFE ENERGIES

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 3 Rue Derrière l'Eglise 21130 FLAGEY LES AUXONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/06/2025 à FLAGEY LES AUXONNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DÉNOMINATION : KFE ENERGIES
SIÈGE : 3 Rue Derrière l'Eglise, 21130 FLAGEY LES AUXONNE

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1 000 euros

OBJET : L'exploitation d'installations solaires photovoltaïques et de tous moyens ou sources de production d'énergie, la transformation, le stockage, la vente d'énergie ainsi que toutes activités annexes et connexes ; l'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : KFE, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3 Rue Derrière l'Eglise, 21130 FLAGEY LES AUXONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 276 015, représentée par M. Félicien KREMP, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : Le président
L2502856



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

DOCTEUR HAROLD SKIBA

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 9 avril 2025 :

DÉNOMINATION : DOCTEUR HAROLD SKIBA.

FORME : Société d'exercice libéral de la profession de médecin à responsabilité limitée unipersonnelle.

OBJET : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour exercer la profession de médecin. La Société peut, en outre, accomplir toutes les opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 19 avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON.

GÉRANT : Monsieur Harold SKIBA, demeurant 6 rue des Marcs d'Or - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2502802



SCI MANGE

Société civile immobilière au capital de 3.000 Euros
Siège social : 3 impasse des Gallandiers 21240 TALANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI MANGE.

SIÈGE SOCIAL : 3 impasse des Gallandiers - 21240 TALANT.

OBJET SOCIAL : la construction, l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, nus et/ou meublés, dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutilisés à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Thibault MANGE demeurant 3 impasse des Gallandiers à TALANT (21240).

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.
L2502819

SAS VJF SOLUTECH

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SAS dénommée 17 rue des Renardières - 21110 SOIRANS, ayant pour objet : contrôle d'accès, vidéo surveillance, courants faibles et les travaux d'électricité de manière générale. Le Président est M. Vincent GODARD, demeurant 17 rue des Renardières - 21110 SOIRANS, le Directeur général est M. Frédéric MARQUES, demeurant 32 Bis rue du Moulin - 21110 LONGECOURT EN PLAINE. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.
L2502853

DIVIDENTAIRE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Laurent MAGNIN, Notaire associé de la SARL à associé unique «Office Dijon Drapeau», titulaire d'un Office notarial à DIJON (21000), 48 avenue du Drapeau, le 6 juin 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : DIVIDENTAIRE.

Le siège social est fixé à : FONTAINE LES DIJON (21121), 5 rue du Dauphiné.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Mille Euros (1.000,00 €).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont Monsieur Vivien Etienne Robert SOUILLARD, et Madame Diane Elisabeth Paulette FUSELLIER, demeurant à DIJON (21000), 8 rue de la Houblonnière.

La société sera immatriculée au Registre National des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.
L2502872

MODIFICATION

DE STATUTS

LOUOT INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 Euros
Siège social : 28 Grande Rue 21120 MARCILLY SUR TILLE 844 544 379 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 24/05/2025 a augmenté le capital social de la somme de 201.000 € pour le porter de 299.000 € à 500.000 € par incorporation de ladite somme prélevée sur le compte «autres réserves» et élévation de la valeur nominale des 29.900 parts existantes et modifié corrélativement les articles 7 et 8 des statuts.

Pour avis : La Gérance.
L2502610



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048 21240 TALANT

SABLOI

Société civile immobilière au capital de 100 Euros
Siège social : 2 rue de la Fosse - 21500 ETAIS R.C.S. Dijon 978 758 027

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 2 rue de la Fosse - 21500 ETAIS au 13 rue du Moulin - 21500 MARMAGNE à compter du 19 décembre 2024. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La Gérance.
L2501440



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

STEERWAY

SAS au capital de 33.085 Euros
Siège social : 64 A rue de Sully - 21000 DIJON RCS Dijon 933 643 942

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/06/2025 et de la décision du Président du même jour, le capital social a été augmenté de 1.985 € en numéraire. L'article 7 «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence :

ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 31.100 €.

NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 33.085 €.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2502803



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats 21 avenue Albert Camus 21000 DIJON

COUCHET

EURL au capital de 150 000 €
Siège social : 6 RD 974 21700 CORGOLOIN RCS de DIJON n°943 965 129

Avis de modification

En date du 06/06/2025, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : L'audit, le conseil et la formation.

La décision sera effective à compter du 06/06/2025.

Le reste est sans changement. Modification au RCS de DIJON.
L2502862

SCI CHATEAU DE LACOUR

SCI au capital de 350 000 €
Siège social : 2 Place de la Mairie 21210 LACOUR D ARCEINAY RCS de DIJON n°514 178 946

Avis de modification

L'AGE du 03/06/2025 a décidé à compter du 03/06/2025 de nommer en qualité de gérante M^{me} DE THY Anne-Claire, demeurant 8 square des verdiers 91450 SOISY SUR SEINE en remplacement de M^{me} DE THY (NÉE DUPONT) Annick, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.
Anne-Claire de Thy
L2502861



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats 21 avenue Albert Camus 21000 DIJON

ANALYSE EXPERTISE FORMATION

SAS au capital de 1 000 €
34 rue de l'Aule 21410 FLEUREY SUR OUCHE 881 156 160 RCS DIJON

Avis de modification

PV décisions du 06/06/2025, l'Associé Unique a décidé à compter de ce jour : 1. de remplacer la dénomination sociale ANALYSE EXPERTISE FORMATION par OSMOSYA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. 2. de modifier l'objet social : Nouvel objet social : L'exploitation de centres de flottaison et de bien-être ; La fourniture de services de relaxation, de récupération physique et mentale notamment par l'utilisation de bassins ou saunas d'isolation sensorielle ; La réalisation de toutes prestations liées au bien-être, à la santé non médicale, au développement personnel et à la relaxation, notamment massages bien-être (non thérapeutiques), luminothérapie, sonothérapie, cryothérapie, thérapie, sauna, hammam, bains chauds, soins esthétiques non médicaux ; L'organisation d'ateliers, séminaires, conférences ou événements autour du bien-être, de la relaxation, de la gestion du stress, de la méditation ou de toute autre pratique connexe ; L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la location de tous produits ou matériels se rapportant à ces activités (saunas de flottaison, accessoires de bien-être, cosmétiques naturels, produits de relaxation, etc.) ; Le conseil et l'accompagnement à destination de particuliers ou de professionnels dans la création et la gestion de centres de bien-être ; L'achat, la mise en valeur, l'aménagement, la rénovation, la vente, la gestion, la location et la sous-location de tous biens et droits immobiliers.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. 3. de transférer le siège social 34 rue de l'Aule 21410 FLEUREY SUR OUCHE au 17 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE-LES-DIJON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts 4. d'augmenter le capital social de 4 000 € par l'émission de 400 actions nouvelles de numéraire en le portant de 1 000 € à 5 000 €. Article 7 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS de DIJON
L2502863

RELATION CLIENTS

ESTIVALET Fabienne

06.10.31.42.64

relationclient.jdp@legainet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SCM LUGAND-GAMBEY, MACK ET MOYAU

SCM au capital de 457,35 €
Siège social : 3, rue Pierre Prud'hon
21000 DIJON
351 211 503 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés du 01/04/2025, il a été décidé de modifier la dénomination sociale actuelle « SCM LUGAND-GAMBEY, MACK ET MOYAU » en « SCM MACK, MOYAUX ET SOETENS » et de nommer, à compter même jour et pour une durée indéterminée, M^{me} Léane SOETENS - DUQUENNE, demeurant 10, rue Berbisey - 21000 DIJON, en qualité de gérant de la Société en remplacement de M^{me} Anne LUGAND-GAMBEY, démissionnaire. Modification RCS DIJON.

L2502865

Pour avis.

SINGH

Rectificatif de l'annonce n° L2502584, il convenait de lire : « La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS ».

L2502867



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

M.F.

SARL au capital social de 3.449.550 €
Siège social :
6 Rue du Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
424 718 658 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 19 mai 2025, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : Monsieur François MESTRALLET, demeurant 6 rue du Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.

Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2502880

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

MALCHIE INVEST

SARL unipersonnelle
au capital de 5.000 €
Siège social : 16 rue des Combès
21490 BRETIGNY
491 837 639 R.C.S. Dijon

Augmentation du capital social

Suivant décisions de l'associé unique du 16/04/2025, le capital social a été augmenté de 2.930 € par apport en nature de titres sociaux pour être porté de 5.000 € à 7.930 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
L2502891

SPEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000,00 €
Siège social :
Rue de Chauvirey - 21430 VIANGES
523 786 747 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 2 juin 2025 : Le siège social a été transféré 8 rue Teisser - 21230 ARNAY LE DUC, à compter du 2 juin 2025.

L'article «SIÈGE SOCIAL» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2502888

Pour avis.

SCI DU RELAIS SAINT JACQUES

Société civile immobilière
Au capital de 1.524,49 €
Siège social : 27 rue Saint Jacques
21230 ARNAY LE DUC
381 131 010 R.C.S. Dijon

Suivant acte constatant des décisions unanimes des associés en date du 22 mai 2025, M. Eric POILLOT, demeurant à CHERENG (59152), 3 Allée du Triez, et M. Olivier POILLOT, demeurant à MESSIGNY-ET-VANTOUX (21380), 1 Allée des Bois de Grancey, ont été nommés cogérants, pour une durée illimitée.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2502894

CONVOCAION

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance au capital de 4
623 059,60 Euros
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard
- ZAC Parc Mazon Sully - 21000 DIJON
438 822 215 R.C.S. Dijon

Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 26 juin 2025 à 10h30 heures au Caveau des Duces, situé 13/15 Av. Albert 1^{er}, 21000 Dijon, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

À caractère ordinaire :
1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,

2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport »,
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées - Ratification de conventions réglementées,

5. Renouvellement de Monsieur Philippe MONNOT en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
6. Renouvellement de Monsieur Eric NEMETH en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
7. Renouvellement de Monsieur Jean-François LOUMEAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
8. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :
9. Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

10. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
11. Autorisation d'augmenter le montant des émissions,

12. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,

13. Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et le cas échéant de conservation,

14. Modification de l'article 23 des statuts concernant le recours à la consultation écrite des membres du Conseil de Surveillance.

À caractère ordinaire :
15. Pouvoirs pour les formalités.

Actionnaires pouvant participer à l'Assemblée
L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 24 juin 2025 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions précisées ci-après) peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le 24 juin 2025 à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, son intermédiaire notifiera le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le 24 juin 2025 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Modalités de participation et de vote
Pour les actionnaires au nominatif qui souhaitent participer à l'Assemblée, l'inscription en compte selon les modalités susvisées est suffisante.

Pour les actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée, ils doivent solliciter leur teneur de compte en vue de l'obtention de leur carte d'admission. Dans ce cadre, leur teneur de compte établira une attestation de participation et la transmettra directement au CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@bic.fr, en vue de l'établissement d'une carte d'admission.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission, il pourra formuler une demande d'attestation de participation auprès de son teneur de compte.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

a) Donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un PACS ;
b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;

c) Voter par correspondance.

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit au CIC de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@bic.fr, au plus tard le 22 juin 2025.

Information des actionnaires
Il est précisé que les documents destinés à être présentés à l'assemblée sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (www.crossject.com) conformément à la réglementation.

Jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire peut demander à la société de lui adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, de préférence par mail à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

Questions écrites
Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 20 juin 2025, tout actionnaire pourra adresser au Président du Directoire de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire
L2502789

POURSUITE D'ACTIVITE



SETUREC CEM

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €
Siège social :
37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy
21000 DIJON
751 692 542 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 12/05/2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis : La gérance.
L2502817

CLOSE TO ME

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 270 383
euros
Siège social : 18, boulevard des
Gorgetts - 21000 DIJON
523 311 173 RCS DIJON

MODIFICATIONS

Aux termes des décisions en date du 04/06/2025, l'associé unique a pris acte de la fin du mandat du co-Commissaire aux Comptes, la société CARMYN et a décidé de ne procéder ni à son renouvellement, ni à son remplacement. Aux termes de ces décisions, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
L2502858

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCI ALOUETTE

SCI au capital de 90 000 €
Siège social : 24 rue Poissonnerie
21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°482 723 137

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2023 a approuvé à décidé la dissolution Volontaire de la société à compter du 31/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} LEMOINE Cécilia, demeurant 24 rue Poissonnerie 21200 BEAUNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2502816

CLOTURE

DE LIQUIDATION

D&M TRAITEUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Société en liquidation
Siège social : 22 Grande Rue de
Laborde
21200 MONTAGNY-LÈS-BEAUNE
800.350.118 RCS DIJON

Clôture de liquidation

Suivant décisions de l'Assemblée Générale en date du 28 février 2025, les comptes de liquidation, qui font apparaître un solde de 9.235 €, ont été approuvés, le quitus a été donné au liquidateur pour sa gestion, celui-ci a été déchargé de son mandat et la clôture des opérations de liquidation a été prononcée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de DIJON.
Pour avis, le liquidateur

L2502754

Taxi DI GIORGIO

S.A.S. en liquidation
Au capital de 1.000,00 €
Siège social : 10 rue du Château
21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE
R.C.S. Dijon 910 145 119

Avis de clôture de liquidation

Par décision en date du 05/01/2024, l'associé unique M. Jessie BAUMEL, demeurant 10 rue du Château - 21170 SAINT JEAN DE LOSNE, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation au 31/12/2023, décidé de la répartition du produit net et de la liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2502811

TRIBUNAL EXTERIEUR

THEVENIN SA

Z I.de la Saussaye - 45590 SAINT
CYR EN VAL.
R.C.S. ORLEANS : 788 139 285.
Etablissement secondaire à DIJON :
788 139 285 - 93 B 308.

ACTIVITE : amélioration de l'habitat.
Jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans en date du 30/04/2025 modifiant le plan de redressement par suite d'erreur matérielle en fixant la durée du plan à 6 ans prenant effet le 24/06/2024 et expirant le 24/06/2030.
L2502805

VIALTO

1b Villa Charles - 93800 ÉPINAY
SUR SEINE.

R.C.S. PARIS : 381 687 318.
Etablissement secondaire à DIJON :
381 687 318 - 2022 B 1913.

ACTIVITE : Messagerie fret express.
Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris en date du 30/05/2025 arrête le plan de cession au profit de : SAS HORIZON PHARMA, .
Sous le n° P202500379.
L2502806

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

CMB CUSTOMERS

14 impasse Boirac - 21000
DIJON, R.C.S. PARIS : 533 998
357. Etablissement secondaire à
DIJON : 533 998 357 - 2011 B 821.
Activité : Le conseil aux entreprises
en management formation marketing
et communication conduite de projet
stratégie commerciale et financière.

Clôture pour insuffisance d'actif
par jugement du tribunal des
activités économiques de PARIS du :
04/06/2025.
L2502808

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

VICTORIA

46 rue Jeannin - 21000 DIJON,
R.C.S. BOURGES : 814 956 157.
Etablissement secondaire à DIJON :
814 956 157 - 2025 B 544. Activité :
Restauration pizzas plats à emporter
traiteur sandwichs boissons non
-alcoolisées et activité connexe et
complémentaire.

Jugement du tribunal de commerce
de BOURGES en date du 27/05/2025
prononçant la conversion en liquidation
judiciaire. Liquidateur judiciaire : SAS
SAULNIER - PONROY & ASSOCIES,
prise en la personne de Me Axel
PONROY, 21 rue des Arènes - 18000
BOURGES.
L2502804

VIALTO

1b Villa Charles - 93800 ÉPINAY
SUR SEINE.

R.C.S. PARIS : 381 687 318.
Etablissement secondaire à DIJON :
381 687 318 - 2022 B 1913.

ACTIVITE : Messagerie fret express.
Le Tribunal des Activités
Économiques de PARIS a prononcé
en date du 30/05/2025 la liquidation
judiciaire sous le numéro P202500379,
désigne liquidateur SELAFA MJA en
la personne de Me Valérie Leloup-
Thomas 41 rue de l'Echiquier - 75010
PARIS, SELARL FIDES en la personne
de Me Céline Perdriel Vaissière 5 rue
Palestro - 75002 PARIS, . Maintient la
mission de l'administrateur Maintient
M. Guillaume Simon juge commissaire,
maintient SELARL 2M ET ASSOCIES
en la personne de Me Carole Martinez
22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS,
SELARL 2M ET ASSOCIES en la
personne de Me Marine Pace 22 rue
de l'Arcade - 75008 PARIS, SELARL
THEVENOT PARTNERS en la
personne de Me Christophe Thévenot
42 rue de Lisbonne - 75008 PARIS,
dans ses fonctions d'administrateur
judiciaire.
L2502807

TOUTES
LES SEMAINES
LE JOURNAL
DU PALAIS
POUR 120€

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

MIGI NAF NAF

55 chemin Latéral - 93140 BONDY, R.C.S. BOBIGNY : 930 144 837. Etablissement secondaire à DIJON : 930 144 837 - 2024 B 1247. Activité : Le commerce de prêt à porter de chaussures, de maroquinerie, d'articles de cuir et en peau, d'articles pour cadeaux, de vêtements en toutes matières, de bijoux, de parfums et de tous produits et accessoires se rapportant au domaine de l'équipement de la personne et de la maison.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY prononce en date du 30 mai 2025, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2025J01191, date de cessation des paiements le 19 mai 2025 désigne administrateur SELAS BI & Associés, prise en la personne de Me Maxime LANGET, 3 bis rue des Archives - 94000 CRÉTEIL et la SELARL BLERIOT & Associés, prise en la personne de Me Philippe BLERIOT, 46 esplanade Jean Rostand - 93000 BOBIGNY avec pour mission : Assistance, Mandataire judiciaire SELAS M.J.S. Partners, prise en la personne de Me Nicolas Soinne, 2 ter chemin de Lorraine - 93000 BOBIGNY et la SELARL BALLY MJ, 69 rue d'Anjou - 93000 BOBIGNY et ouvre une période d'observation expirant le 1^{er} décembre 2025 Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 15 mois à compter de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc. L2502810

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 03 juin 2025

SARL BIFI, 14 Rue de Champoran, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 424 472 777. Autre imprimerie (labeur). Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2502851

Jugement du 06 juin 2025

SARL SARI SECURITE, 8 A Rue de Cluj, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 534 476 214. Activités de sécurité privée. Jugement arrêtant le plan de cession. L2502823

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

SAS Sadigh Conseil, 18 Impasse Cardinal Petit de Juleville, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 917 420 960. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement mettant fin à la procédure de sauvegarde et prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le et désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2502841

SAS ETUDE CONSEIL PROTECTION DE L'HABITAT (ECPH), 3 Allée Champ Caulot, 21310 Belleneuve, RCS Greffe de Dijon 753 789 544. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2502850

Jugement du 03 juin 2025

SAS AMTP, 2 Rue en Clairvot, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 908 087 398. Activités d'architecture. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2502837

Monsieur Unlu BEDRETTIN (EI), 7 rue du 8 mai 1945, 21230 Amy -le-Duc. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2502838

SARL ISO-CHAUFFE, 24 Route de Dijon, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 903 727 030. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2502840

Jugement du 03 juin 2025

Madame Carol-Anne DIAS (EI), 12 rue de Colmar, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 909 777 138. Autres activités de poste et de courrier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502821

Monsieur Laurent GAUTHERIN (EI), 2 chemin des Ormois, 21570 Brion-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 751 307 836. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 27 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502822

SARL MABRU, 16 Rue Magnien, 21220 Fixin, RCS Greffe de Dijon 494 661 994. Fonds de placement et entités financières similaires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502833

SARL STUDIO OLIVIER M, 3 Rue René Fleutelot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 480 089 077. Activités de pré-press. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502834

SARL KT, 8 Avenue du 1^{er} Consul, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 484 698 584. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502835

SAS AUTO STORE 21, 4 Boulevard Mansart, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 948 882 501. Commerce de gros d'équipements automobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502836

SAS TOOLIB, 15 Boulevard de Broesses, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 840 950 083. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502839

SARL TRANSELAB21, 21 Rue Pierre Bachelet, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 918 203 951. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502848

SAS LES TONNELIERS, 6 Place Carnot, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 833 086 242. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 Février 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502849

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 03 juin 2025

SARL SENSATIONWEB, 27 Rue de la Maladière, 21121 Daix, RCS Greffe de Dijon 524 923 091. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 14 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502831

SAS J'AIME MON FRAIS, Rue Lucien Perriaux, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 813 149 275. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502832

SARL VISA INTER SERVICES DIJON, 23 Rue de la Rente Sainte-Bénigne, Bât 14 Lgt 18, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 911 056 448. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Août 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502844

SARL L'OISEAU DE PARADIS, 60 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 948 189 493. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502845

SARL SUBLIME, 24 Rue Bannelier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 920 468 675. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502846

SARL IPRF, 29T Route de Trouhans, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 881 267 132. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Septembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502847

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 03 juin 2025

SAS BMP FINANCES, Rue de Saint-Jacques, 21200 Bligny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 817 548 555. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502824

SCI SADIMMO, 23 Rue Maxime Guillot, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 879 827 244. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502825

SAS Hosmoz, 18 Impasse Cardinal Petit de Julleville, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 917 586 356. Programmation informatique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502826

SARL SAYEK, 4 Rue Millotet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 890 494 537. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502827

SARL MT PLOMBERIE - CHAUFFAGE, 12 B Place de la Mairie, 21220 Chambolle-Musigny, RCS Greffe de Dijon 889 088 837. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502828

Monsieur Halim HAMEL (EI), 3 boulevard Mansart, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 483 661 401. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502829

SAS SAFE POSE 21, 17 Rue des Remparts, 21170 Saint-Jean-de-Losne, RCS Greffe de Dijon 881 616 841. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502830

SAS BOURGOGNE-SUD, 8 D 1 Rue Jules Ferry, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 907 787 311. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502842

SARL BRUNOEL, Route de Dijon, 21550 Ladoix-Serrigny, RCS Greffe de Dijon 799 036 025. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2502843

POUR PLUS DE RAPIDITE,



OPTEZ POUR LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIALEPOUX
DESPEYROUX
Changement de régime
matrimonial
Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot

Et dont l'office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 office notarial n° 21002, le dix huit mars deux mille vingt cinq Monsieur Francis Jean Marcel DESPEYROUX et Madame Chantal WERNER, demeurant ensemble à BEZE (21310 Côte-d'Or) 7 Place de Verdun mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MARSANNAY LA COTE (21160 Côte-d'Or) le 17 mai 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Me PENY
L2502876

AVIS DIVERS



OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

Monsieur Luc
Amaury GAUTHIER
HATONAvis de saisine de
légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code
de procédure civile
Loi n°2016-1547 du
28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 février 2019, Monsieur Luc Amaury GAUTHIER HATON, en son vivant sans profession, demeurant à DIJON (21000), 39 rue du Havre.

Né à DIJON (21000), le 25 juin 1964. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 14 février 2025.

A institué un légataire universel.

Ce testament olographe a été déposé au rang des minutes de Maître Xavier ALHERITIERE, notaire à DIJON suivant procès-verbal en date du 26 mai 2025 dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de DIJON le 28 mai 2025.

Aux termes de cet acte, il a été constaté la saisine du légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SAS OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

POUR AVIS :
Xavier ALHERITIERE.

L2502809

M^{me} Monique
BREILLETAvis de saisine de
légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code
de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du
18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 octobre 2006 ;

Madame Monique Céline BREILLET, en son vivant retraitée, demeurant fiscalement à VILLOTTE SUR OURCE(21400), 14 rue Francolin et au moment de son décès à CHATILLON SUR SEINE (21400), 15 rue de la Charme, à l'EHPAD.

Née à PARIS 15^{ème} ARRONDISSEMENT (75015), le 27 novembre 1934.

Veuve de Monsieur Robert Pierre Joseph FORON et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CHATILLON SUR SEINE (21400) (France), le 31 décembre 2024.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Xavier BONTEMPS Notaire à CHATILLON SUR SEINE le 19 mars 2025.

Un acte de notoriété contenant constatation de la saisine des légataires universels a été reçu par Maître Corinne STRAGLIATI, Notaire à LA QUEUE EN BRIE (94510), en date du 26 mai 2025.

Il résulte de cet acte que les légataires universels remplissent les conditions de sa saisine ;

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corinne STRAGLIATI, notaire à LA QUEUE-EN-BRIE (94510), 5 route du Pont Banneret, référence CRPCEN : 94029 dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Corinne STRAGLIATI.
L2502881

M^{me} Danielle BRETAvis de saisine de
légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code
de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du
18 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 1^{er} mars 2023 et 3 septembre 2023 ;

Madame Danielle Henriette Marcelle BRET, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), 41 rue de Chanzy, bâtiment A5.

Née à BESANCON (25000), le 28 janvier 1934.

Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à DIJON (21000) (France), le 2 janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maude CLEON, Notaire associée de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 place de l'Europe, Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 avenue de Sprenglingen, le 6 juin 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maude CLEON, Notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me CLEON
L2502890



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

Madame Christine
Anne-Marie
Adrienne MONROY

Envoi en possession

Par testament olographe en date du 1^{er} septembre 2024, Madame Christine Anne-Marie Adrienne MONROY, née à BOULOGNE SUR MER (62200), le 07 août 1960, demeurant à MAGNY MONTARLOT (21130), 2 rue de Lamarche, décédée à MAGNY MONTARLOT, le 03 mars 2025, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François PENY, suivant procès-verbal en date du 15 avril 2025 dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de DIJON le 16 mai 2025.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me François PENY, notaire associé à DIJON (21000), 2 rue Bossack, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis. Me PENY
L2502901



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

M^{me} Thérèse
Bernadette Marie
GIBOULOTAvis de saisine de
légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du
28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 janvier 2024, M^{me} Thérèse Bernadette Marie GIBOULOT, retraitée, dmt à AUXEY DURESSSES (21190) 5 rue Polaire, veuve de M. Jean DUPONT. Décédée à AUXEY-DURESSSES (21190) (FRANCE), le 23 janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amaud NICOLARDOT, Notaire Associé à DIJON le 17 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 28 mai 2025.

Les oppositions pourront être formées par tout intéressé auprès de Me NICOLARDOT, notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026 dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis : Me NICOLARDOT.
L2502902

SAFER

SAFER
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

SA au capital de 1.301.120 Euros
Siège social :
11 rue François Mitterrand
21850 SAINT APOLLINAIRE
N° RC Dijon B 778 212 472
N° SIRET 778 212 472 00022
Code APE 701 C

Conseil d'administration
du 5 juin 2025 : Election
du président directeur
général de la SAFER
Bourgogne Franche-
Comte - Délégation de
pouvoirs

Le Conseil d'Administration de la SAFER Bourgogne Franche-Comté réunit le 5 juin 2025 à élu Monsieur Bernard LACOUR pour un mandat de 4 ans, avec tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la Direction Générale de la Société.

Le Conseil d'Administration de la SAFER Bourgogne Franche-Comté du 5 juin 2025 a délégué les mêmes pouvoirs à Monsieur Philippe de SEGONZAC, Directeur Général Délégué.

Ces délibérations prennent effet à compter du 5 juin 2025.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.
Le Directeur Général Délégué
Philippe de SEGONZAC

L2502895

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SAS DU PLATEAU
BRILLANT

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 mai 2025, à ARGENTEUIL SUR ARMANCON.

Dénomination : SAS DU PLATEAU BRILLANT.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet : L'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural par exploitation de tous biens agricoles apportés, détenus, pris à bail ou autre ; le négoce de tous produits agricoles ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 4.000 € divisé en 400 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à agrément. Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires.

Siège social : 26 Grande Rue, 89160 Argenteuil sur Armancon.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

A été nommé Président : Monsieur Maxime MOREAU 28 rue de la Vie du Bourg 01800 Charnoz sur Ain.

Pour avis.
L2502857

MODIFICATION

DE STATUTS

SINGH

Rectificatif de l'annonce n° L2502585, il convenait de lire : « La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS ». L2502868



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI MATTHEO

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Nouveau siège social :
13 Quai du Petit Hameau
89100 SENS
Ancien Siège social :
4 avenue de la Marne
92600 ASNIERES SUR SEINE
830 133 823 R.C.S. SENS / R.C.S.
Nanterre

ASSP 12.06.2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 4 avenue de la Marne - 92600 ASNIERES SUR SEINE au 13 Quai du Petit Hameau - 89100 SENS à compter du 12.06.2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. R.C.S. SENS et NANTERRE.

L2502908



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FINANCIERE DU
PETIT HAMEAU
- FPH

Société à responsabilité limitée
au capital de 450.000 Euros
Nouveau siège social :
13 Quai du Petit Hameau
89100 SENS
Ancien Siège social :
4 avenue de la Marne
92600 ASNIERES SUR SEINE
794 190 355 R.C.S. SENS / R.C.S.
Nanterre

ASSP 12.06.2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 4 avenue de la Marne - 92600 ASNIERES SUR SEINE au 13 Quai du Petit Hameau - 89100 SENS à compter du 12.06.2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Gérance : Benoit CHAIX, 13 Quai du Petit Hameau - 89100 SENS.
Pour avis. R.C.S. SENS et NANTERRE.

L2502910

ANNONCES LEGALES

PENSEZ A PAYER PAR VIREMENT

OU PAR CARTE BANCAIRE

A DISTANCE EN TOUTE SECURITE

03.80.68.25.55.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCI YFFICK DE
LANDELEAU

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Lieu-dit Château Rablay, Perreux
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
451 304 521 R.C.S. Sens

Avis de dissolution

Aux termes de la consultation écrite des associés du 8 mars 2024 et du procès-verbal du gérant du 25 mars 2024 mentionnant les résultats de cette consultation, il ressort que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Ils ont nommé Monsieur Pascal FELUT, demeurant 11 Lieudit Les Gauguins - 89116 CUDOT, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser tous les éléments d'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 Lieudit Les Gauguins - 89116 CUDOT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : Le liquidateur.

L2502899

le Journal du Palais
DIRECTION FIANDEE LORNE

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,Envoyez-nous
vos annonces
par mail

annoncelegale.jp
@legalnet.org



annoncelegale.jp
@legalnet.org



Essai. La marque dieppoise ose un crossover cinq portes de plus de 2,1 tonnes, à traction intégrale et motorisation 100 % électrique, développant jusqu'à 470 chevaux. ADN sportif revendiqué.

Alpine A390 : avenir électrique



L'avenir d'Alpine sera 100% électrique. Ainsi en ont décidé les dirigeants de la marque. Après l'A290, directement dérivée de la R5 E-Tech, voici l'Alpine A390 dont la version définitive vient d'être dévoilée quelques mois après le concept qui a été une des vedettes du dernier Mondial de l'auto de Paris à l'automne dernier. Il s'agit cette fois d'un modèle totalement inédit

sous la forme d'un crossover familial, résumé par le constructeur sous l'appellation de « sport fastback » faisant référence à une partie arrière plongeante du pavillon qui fait référence visuellement à la berline A110. Le mot « sport » étant sans doute mis en avant pour rassurer les clients qui pourraient avoir des doutes face à cette cinq portes, une première pour la marque, longue de 4,62m, large de 1,89m et haute de

seulement 1,53m, des mensurations déterminant une silhouette dynamique et personnelle, impossible à classer dans une catégorie précise.

À bord, l'Alpine A390 révèle ses ambitions de grande routière sportive avec un sens de l'accueil poussé, une présentation globale soignée et un niveau d'équipement ultra complet. De nombreuses possibilités de personnalisation permettent d'améliorer encore les choses. Éléments

connus : le volant sport à méplat, chauffant et gainé de cuir Nappa emprunté à l'A290 et la planche de bord identique à quelques détails près à celle du Scénic E-Tech avec son double écran (12,3 et 12 pouces) haute définition. Aucune objection dans l'absolu, même si pour l'exclusivité, on repassera. La version GTS y ajoute des baquets Sabelt à réglages électriques habillés de cuir bicolore et un système audio Devialet très

performant. Et puisqu'il s'agit d'une voiture familiale, un mot sur le volume du coffre de 532 dm³, tout à fait satisfaisant.

JUSQU'À 470CH

Coeur de l'A390 : sa triple motorisation électrique développée exclusivement pour elle, des éléments implantés sur les deux trains : un à l'avant, deux à l'arrière. Un choix ayant pour objectif de proposer des sensations proches de celles d'une propulsion. Autre bénéfice : transformer le crossover dieppois en une traction intégrale assurant une motricité optimum, renforcée par « l'Active Torque Vectoring », répartissant au mieux le couple à la fois entre les essieux et chaque roue pour apporter une sensation d'agilité et de dynamisme, sujet à caution sur une voiture de 2121kg à vide. Cinq modes de conduite, sélectionnables sur le volant, complètent le dispositif pour affiner les réglages en fonction des desiderata du conducteur. Deux niveaux de puissance sont disponibles : 400ch (couple de 680Nm) pour la GT et 470ch pour la GTS dont le couple maximum culmine à 808 Nm avec à la clé un 0 à 100km/h en 3,9 secondes. Jamais encore, une Alpine de série n'avait disposé d'autant de chevaux. Une fonction overboost propose un supplément de puissance temporaire, un dispositif de

« launch control », assure des départs de voiture de course, et « l'Alpine Driving sound », débrayable à la demande, « ambiance » l'habitacle et compense l'absence de sonorité moteur.

L'Alpine A390 inaugure une nouvelle batterie développée pour Alpine par le spécialiste français Verkor pour garantir des performances constantes quelques soient les sollicitations en utilisation sportive. D'une généreuse puissance de 89kWh utiles, cette batterie promet une autonomie jusqu'à 555km - une valeur à pondérer en utilisation sportive intensive - et la récupération de 15% à 80% de marge en moins de 25 minutes. Parfaitement équipée, qu'il s'agisse des multiples aides à la conduite ou de la dotation d'agrément et de confort, l'Alpine A390, revendique son statut de grande routière sportive haut de gamme.

À qui s'adresse l'Alpine A390 ? Les amateurs de la marque qui célèbre cette année ses 70 ans seront-ils intéressés par la première cinq portes portant le A fléché ? Cela n'est pas la préoccupation majeure du constructeur qui ambitionne d'élargir son audience en lançant un crossover 100% électrique de caractère, familial et sportif à la fois. Une spécificité susceptible de faire pencher la balance en faveur de l'Alpine.

Dominique Marée



Virginie Blanchard. Après des débuts dans l'audit financier en région parisienne, le retour en BFC pour la native de Fontaine-Les-Dijon est devenu une carrière qui, des Hospices de Beaune au CHU Dijon-Bourgogne, l'a menée à la direction générale de l'ICB, premier centre d'oncologie radiothérapie de la région.

Diriger contre le cancer



Plus discret que d'autres opérateurs, l'Institut de cancérologie de Bourgogne (ICB) est pourtant le premier centre d'oncologie radiothérapie de Bourgogne Franche-Comté, avec un tiers des patients de la région qui y sont suivis. Fondé par des médecins, l'ICB a à sa tête depuis 2022 Virginie Blanchard, une native de Fontaine-les-Dijon dont la formation (prépa HEC et école de commerce) ne la destinait pas exactement au secteur de la santé. Après cinq années dans l'audit au sein du cabinet Deloitte à Neuilly-sur-Seine, elle souhaite rentrer à Dijon pour raisons personnelles. Et là... « J'ai découvert que trouver un emploi à Dijon, c'est un peu plus compliqué qu'à Paris ». Une opportunité se présente finalement à l'Agence régionale d'hospitalisation de Bourgogne, au moment où le secteur sanitaire est en pleine restructuration. « Quand j'ai intégré l'ARH en 2006, une de mes premières missions a été de travailler sur l'optimisation de l'utilisation des blocs opératoires, c'est-à-dire à quel moment je fais arriver les équipes pour optimiser le temps de présence, optimiser le temps disponible pour opérer les patients et finalement peut-être, passer d'une situation où avec les mêmes effectifs j'opère cinq patients à davantage parce que j'ai optimisé mes process. Ces réflexions pouvaient paraître un peu singulières dans le secteur de la santé, mais on essayait d'expliquer que l'optimisation des process ce n'est pas du tout incompatible, et au contraire, avec la qualité et la sécurité des soins. »

Lorsqu'en 2010 les Agences régionales de santé (ARS) sont créées, Virginie Blanchard rejoint naturellement la nouvelle entité et prend la responsabilité d'un département ayant en charge tout le suivi des établissements de santé public et privé dans les différentes dimensions de régulation, les autorisations et le financement sur l'ensemble de la Bourgogne. « Nous suivions plus particulièrement les établissements de santé qui rencontraient des difficultés financières pour les accompagner dans des réflexions autour du retour à l'équilibre », précise-t-elle.

PROFIL ATYPIQUE

L'envie de travailler « au plus près du terrain » se fait jour et Virginie Blanchard se met en veille de postes, avec en tête un impératif : « Il y avait des réflexions éthiques à avoir car si je parlais en établissement de santé,



Rien ne destinait cette native de Fontaine-les-Dijon, de formation prépa HEC avec un profil financier à faire carrière dans le milieu de la santé où les cadres sont plutôt formés à l'École de Rennes. Crédit : JDP.

ce n'était pas du tout pour occuper des fonctions type direction financière. Occuper des responsabilités au niveau de la régulation sur ces sujets-là en venant de l'ARS... je ne me serais pas sentie éthiquement en phase avec ça. » Un autre écueil est qu'elle n'a pas le parcours typique du cadre de santé,

« Parfois, il y a de belles histoires mais parfois elles sont plus tristes et j'admire cette capacité qu'ont les équipes à être toujours là, toujours à l'écoute, pour accompagner les patients. »

haut-fonctionnaire formé à l'École des hautes études en santé publique à Rennes. Pourtant, une opportunité se présente, qu'elle saisit au bond : « un poste qui a été ouvert aux hospices civils de Beaune, en tant que directrice des ressources humaines et des affaires médicales. J'ai rencontré le directeur, Antoine Jacquet, qui m'a fait confiance lorsqu'en toute transparence, j'ai évoqué mon parcours et je lui en suis très recon-

naissante ». À peine recrutée, Virginie Blanchard subit comme l'ensemble des équipes l'annonce du décès brutal d'Antoine Jacquet (lors d'un voyage en Chine en octobre 2016 dans le cadre de la promotion de la vente des vins, Ndlr). « Ça a été un exercice particulier de la profession d'adjoint d'un établissement public de santé mais qui a été très formateur », reconnaît-elle aujourd'hui.

À BORD DU PAQUEBOT CHU

Assez vite, Virginie Blanchard est recrutée par le vaisseau-amiral de la santé en région, le CHU Dijon-Bourgogne, plus de 8.000 salariés à l'époque. « La directrice générale m'avait informée de la disponibilité de postes et elle m'a fait confiance pour occuper un poste d'adjointe. Je suis restée cinq ans au CHU de Dijon et le poste que j'occupais à la fin était celui de la direction de la stratégie des coopérations. Et comme son nom l'indique, c'était l'animation de toutes les coopérations du CHU avec l'ensemble des acteurs. L'objectif était toujours d'améliorer la qualité des prises en charge des patients à l'échelle du territoire car le CHU, de par ses missions, à une vocation régionale. Je gardais donc cette dimension régionale

qui me tient à cœur. » C'est durant cette période que Virginie Blanchard, plutôt discrète, aura en charge une mission brûlante : assurer la communication du CHU durant la pandémie de la Covid. « Ma directrice générale m'a dit : " Virginie, tu vas faire l'intérim de la direction de la communication, il y a pas de problème ". Évidemment, on ne peut pas dire non mais c'est un moment dont on se souvient ! »

Au cours de ses missions au CHU, Virginie Blanchard échange avec un des médecins de l'ICB qui lui fait part de l'intention de créer un poste de direction générale, à profil plus administratif, dans cet organisme jusque-là dirigé par ses médecins-fondateurs. En février 2022, elle rejoint donc l'ICB, depuis labellisé Établissement de santé, « à taille humaine » après le gigantisme du CHU, déployé sur trois sites : Dijon, Chalon-sur-Saône et Auxerre.

ENGAGEMENT ET ENTHOUSIASME

Après une période d'adaptation, « ce poste n'existait pas donc il a fallu effectivement lui donner une place, l'articuler avec le collectif de médecins-dirigeants et l'expliquer aux équipes. Cela demande du temps parce que c'est un changement de culture, y compris

1977

Naissance le 24 novembre à Fontaine-les-Dijon.

2005

Après une prépa HEC, des études de commerce et cinq ans au cabinet d'audit Deloitte, revient à Dijon.

2006

En juillet, rejoint l'agence d'hospitalisation de Bourgogne, l'ancêtre de l'ARS, créée elle en 2010.

2016

Recrutée par Antoine Jacquet au sein des Hospices civils de Beaune.

2020

Directrice adjointe en charge des coopérations médicales et de la stratégie, elle doit gérer la communication du CHU Dijon-Bourgogne en pleine pandémie Covid.

2022

Le 1^{er} février, prend la direction générale de l'Institut de cancérologie de Bourgogne.

pour moi car je suis arrivée dans un environnement très différent de ce que j'avais connu », Virginie Blanchard va accompagner les innovations portées par l'ICB dont les plus récentes : acquisition de matériels de très haute technicité (accélérateurs de particules) et surtout de nouveaux locaux dijonnais, qui devraient accueillir leurs premiers patients en octobre prochain, intégrant une machine « unique en Bourgogne ». Ou encore la naissance d'un département de santé intégrative pour une prise en charge globale y compris de bien-être des patients et davantage de recherche... Et si ces projets emballants la portent, ce n'est presque rien à côté de l'enthousiasme qui l'anime lorsqu'elle évoque le travail déployé par le personnel de l'ICB au contact des patients : « En termes d'engagement, je soulignerais l'engagement des équipes qui font un travail formidable. Parfois, il y a de belles histoires mais parfois elles sont plus tristes et j'admire cette capacité qu'ont les équipes à être toujours là, toujours à l'écoute, pour accompagner les patients... Oui, je suis franchement admirative des secrétaires, des manipulateurs, des médecins, de tout le monde vraiment ! »

Emmanuelle de Jesus



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

